



Belvaux/Sanem, le 06 mars 2026

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions le Travail, en date du 25 février 2026, réf N° **I/2025/0519/199 ces.**, la société

FAMAPLAST SA

a eu l'autorisation **pour la cessation de diverses installations à Soleuvre, 40, rue de Sanem.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **06 mars 2026 au 15 avril 2026 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour la Secrétaire, empêchée,
la secrétaire adjointe
Tamara Duschène

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz